

## QU'EST-CE QUE LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) DE LA COMMUNE ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est un outil de pilotage qui permet à une commune (ou agglomération) de programmer sur plusieurs années, à l'échelle du mandat des élus locaux (généralement 3 à 6 ans), les investissements qu'elle prévoit de réaliser dans nombre de domaines (voiries, écoles publiques, monuments, espaces culturels, installations sportives...). Il en découle une planification des priorités locales ainsi que les partenaires financiers potentiels.

Le PPI permet aussi d'anticiper les dépenses importantes, de les hiérarchiser et de sécuriser leur financement dans le temps.

## POURQUOI LE PPI EST UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR UN CLUB DE RUGBY ?

Le PPI est un levier clé de développement et d'investissement infrastructurel qui peut permettre :

- d'initier de nouveaux publics et de nouvelles offres sportives (pratique féminine, section rugby santé, rugby à 5...)
- d'améliorer l'accueil des joueurs, des officiels et l'expérience au stade du public
- de répondre aux obligations réglementaires fédérales et ainsi de sécuriser
- la qualification des terrains pour les compétitions
- de donner de la visibilité aux élus et partenaires
- de partager et d'inscrire le projet du club dans une dynamique municipale

## EXEMPLES D'ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES POUR DES PRINCIPAUX TRAVAUX PORTANT SUR UN STADE MUNICIPAL DE RUGBY.

Montants indicatifs pouvant varier selon l'état initial, la localisation et les choix techniques.

### Type de travaux

Réfection terrain en herbe  
Terrain synthétique  
Création / rénovation vestiaires  
Vestiaire arbitres seul

### Budget estimatif

80 000 € à 200 000 €  
700 000 € à 1 200 000 €  
150 000 € à 400 000 €  
20 000 € à 50 000 €

### Type de travaux

Mise aux normes éclairage  
Barriérage / sécurité  
Accessibilité PMR  
Réfection d'un revêtement synthétique

### Budget estimatif

50 000 € à 150 000 €  
10 000 € à 40 000 €  
15 000 € à 60 000 €  
200 000 et 400 000 €



## COMMENT UN CLUB PEUT S'INSCRIRE DANS L'ÉLABORATION D'UN PPI ?

Le club n'élabore pas le PPI de la collectivité, mais il peut y contribuer activement.

### Étape 1 – Réaliser un diagnostic des installations mises à disposition

- Qualification(s) actuelle(s)
- État du terrain (dimensions, revêtement, drainage, dernières interventions des services techniques)
- Vestiaires (surface, douches, accessibilité) et autres locaux (infirmerie, antidopage, espace administratif)
- Éclairages
- Sécurité et accueil du public (parking ou solution de stationnement et/ou de transport de proximité)

### Étape 2 – Identifier les obligations fédérales

- Normes selon le niveau de compétition, et les formes de pratiques, et les types de revêtement du ou des terrains.
- Échéances de mise en conformité

### Étape 3 – Prioriser les besoins

- Court terme : conformité obligatoire
- Moyen terme : amélioration fonctionnelle contribuant à la fidélisation des adhérents et l'accueil du public
- Long terme : développement des pratiques et renfort de l'attractivité du club

### Étape 4 – Chiffrer les projets

- Estimations financières réalistes
- Phasage des travaux sur plusieurs années

### Étape 5 – Présenter le projet à la collectivité

- Dossier synthétique
- Présentation des différents organismes susceptibles de co-financer ces projets.

Pour les collectivités locales (communes, agglomérations de communes), l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) s'effectuera en début de mandat (année 2026 et 2027) avec une possible révision à mi-parcours (2029 ou 2030). C'est dans ce cadre que le club de rugby gagnera à présenter son projet associatif et son projet d'infrastructure non pas comme un besoin interne, mais comme un véritable levier de développement local avec un fort impact sociétal. Le projet peut ainsi être positionné comme une amélioration de l'espace de vie et de pratiques diversifiées (rugby à 5, pratique féminine, rugby santé, lutte contre la sédentarité)

## LE CLUB AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

- Engagement sociétal reconnu
- Lieu de rencontres et de cohésion
- Diversité des pratiques
- Éducation et bénévolat

UN CLUB ENGAGÉ + UNE ENCEINTE DE QUALITÉ  
=  
UNE COMMUNE QUI RAYONNE

## DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ AU SERVICE DES USAGERS DE LA COMMUNE

- Valorisation du territoire
- Cohésion et lien social
- Diversité des usages
- Accompagnement des bénévoles et éducateurs



## QUELS FINANCEMENTS ?

Un projet d'infrastructure sportive peut reposer sur plusieurs leviers de financement. Le club de rugby peut jouer un rôle déterminant en étant force de proposition. Un projet d'infrastructure sportive peut reposer sur plusieurs leviers de financement. Le club de rugby peut jouer un rôle déterminant en étant force de proposition.

- **Collectivité / PPI** : présenter des besoins clairs et argumentés pour faciliter l'inscription du projet
- **Subventions publiques** : identifier et valoriser les aides mobilisables (État, ANS, Région, Département...)
- **Emprunt** : renforcer la crédibilité du projet par une démonstration solide de son utilité
- **Cofinancements / partenariats** : contribuer à la recherche de solutions complémentaires
- **Rôle du club** : structurer, argumenter et porter une vision du projet

## UN DISPOSITIF EXISTANT

SportRénov, porté par le CNOSF et la Banque des Territoires, accompagne la rénovation des équipements sportifs (performance énergétique, adaptation climatique, modernisation) grâce à un appui méthodologique, de l'ingénierie et des solutions de financement.

Les dépôts de dossiers se font du 1er avril au 31 mai, ouvrant une fenêtre de candidature claire pour les collectivités et clubs. Dans le contexte des élections municipales et de la redéfinition des PPI, ce dispositif représente un levier stratégique pour les clubs de rugby souhaitant inscrire durablement leurs projets d'infrastructures dans les priorités d'investissement des communes.

